

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 10/07/2025
Délibération N°2025-030

Nombre d'élus : 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absents : 3	Procurations : 0	
Date de convocation : 03/07/2025		

Etaient présents : Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Pascale POMMIER, Frédéric PINTO, Yvette COLLIAT, Jacqueline SAUGNEAUT, Luc PASCAL, Gilles LANÇON

Absents : Xavier PEDRAZZOLI, Sophie BOURDIS-GOUYON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Gilles LANÇON.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

DÉLIBÉRATION 2025-030 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDE BUXIA ENERGIE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

VU le mail de Buxia Energies reçu en date du 12/06/2025 ;

VU les actions de la société Buxia Energies possédées par la commune de CHARNECLES, au nombre de 24 ;

CONSIDÉRANT les différentes propositions concernant la distribution du dividende Buxia Energie pour l'année 2024.

Madame le maire **RAPPELLE** que Buxia Energies est une société citoyenne par action simplifiée (SAS) créée en 2015 par des habitants de La Buisse dans le but de développer les énergies renouvelables, notamment par l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures privées ou publiques.



Elle **EXPLIQUE** que Buxia Energies repose sur la participation à son capital de citoyens et de collectivités. La commune de Charnècles est actionnaire avec 24 parts d'une valeur de 50 €. Buxia Energies nous informe avoir voté lors de l'assemblée générale du 21 mars 2025 la distribution d'un dividende brut d'un montant de 1,20 € par action, et nous propose le choix entre les 3 options suivantes :

- le paiement du dividende au profit de notre commune pour un montant de 28,80 € ;
- l'obtention d'actions supplémentaires : le dividende de 28,80 € étant utilisé et complété de 21,20 € pour obtenir 1 nouvelle action, passant ainsi de 24 à 25 parts ;
- le renoncement au paiement du dividende et l'autorisation donnée à Buxia Energies pour intégrer le montant de ce dividende dans ses fonds propres.

En conséquence, elle **PROPOSE** au Conseil municipal de faire un choix parmi les 3 propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

à l'exception de Mesdames Nadine REUX et Yvette COLLIAT qui, étant actionnaires de Buxia Energies, ne prennent pas part au vote,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 10 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstentions »,

DÉCIDE l'acquisition d'une action supplémentaire en utilisant le dividende disponible complété de 21,20 €.

DÉCIDE de confier le soin à la SAS BUXIA ENERGIES de convertir le dividende 2024 en action.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 10/07/2025.

Le maire,
Nadine REUX.

